

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00070
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Administration générale	Dossier n°	CM-002310
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Avenant à la convention de service commun de la Direction Sports et Vie Associative - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont créé en 2021 un service commun « Sports loisirs et Vie sociale » rattaché à Saint-Etienne Métropole.

■ Motivation et opportunité

La Direction mutualisée Sports Loisirs et Vie Sociale est composée de cinq services, dont le service Cohésion sociale et le service Administration générale qui assure notamment le rôle de plate-forme d'accueil unique de l'ensemble des services de la direction.

L'organisation de la Direction mutualisée Sports Loisirs et Vie Sociale (DSLVS) a été modifiée, avec la scission du service Cohésion sociale désormais rattaché au Pôle Services à la Population en tant que direction de la Cohésion sociale (Direction de la Ville de Saint-Etienne). La direction « Sports Loisirs et vie sociale » est renommée « Sports et vie associative ». De ce fait, l'effectif du service Administration Générale de cette direction « Sports et vie associative » est réduit de 2 postes de catégorie C.

■ Contenu

D'un commun accord entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, il est convenu de transférer à la Ville de Saint-Etienne deux fonctionnaires de catégorie C du service administratif qui assureraient leurs missions d'appui administratif pour le compte du service cohésion sociale.

Un avenant à la convention de création de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi proposé et joint à la présente délibération.

Les CST de la Ville de Saint-Étienne et de Saint-Étienne Métropole ont été consultés sur cette évolution du service commun « Sports et vie associative ».

■ Maîtrise d'ouvrage

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet avenant dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.

■ **Décision**

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE